

**DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE MARITIME**

-----

**ARRONDISSEMENT  
DE ROCHEFORT**

-----

**CANTON DE ROYAN**

-----

**COMMUNE DE ROYAN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**N° 08.125**

L'An deux Mille Huit, le 29 août à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

**DATE DE LA CONVOCATION**

Le 22 août 2008

**DATE D'AFFICHAGE**

Le 22 août 2008

**ETAIENT PRESENTS** : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, M. LABIA, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

**ETAIENT REPRESENTES** :

Mme CHABANEAU représentée par Mme CROUÉ  
Mme LEFEBVRE représentée par Mme FAUQUET-MOLL  
Mme LIGEARD représentée par M. GONZALEZ

**ETAIENT ABSENTS – EXCUSES** : Mlle BARRAUD-DUCHERON, M. CHABASSE

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	31

M. RICH a été élu Secrétaire de Séance.

**OBJET : MOTION DE SOUTIEN A LA PROFESSION OSTREICOLE**

**RAPPORTEUR : Monsieur le DEPUTE-MAIRE**

**VOTE : UNANIMITE**

Les ostréiculteurs de la Charente-Maritime se trouvent confrontés à une situation particulièrement dramatique qui frappe l'ensemble de la conchyliculture française, suite aux mortalités exceptionnelles de naissains et de jeunes huîtres.

Devant la gravité de cette crise, il est proposé au Conseil municipal d'adopter une motion de soutien en faveur des ostréiculteurs.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

- Considérant que la crise actuelle est d'une ampleur sans précédent depuis l'épizootie de 1970;
- Considérant qu'il en va de la survie des ostréiculteurs de la Charente-Maritime et de notre économie littorale;

### **DEMANDE**

- la reconnaissance du caractère de calamités agricoles souhaitée par la Section Régionale Conchylicole de Poitou-Charentes, dans les mêmes conditions que lors de la crise qui a frappé le Bassin d'Arcachon en 2005;
- des exonérations ou des allègements de charges, et non un simple report des cotisations salariales et patronales;
- l'exonération pour les exploitants de cultures marines du paiement des redevances domaniales et autres taxes;
- la mise en œuvre d'une aide exceptionnelle aux exploitations les plus en difficulté;
- la mobilisation des moyens disponibles au sein du Fonds Européens de la Pêche, en liaison avec la Section Régionale Conchylicole, pour le réensemencement des parcs et la reconstitution du cheptel;
- la définition d'actions de communication pour promouvoir les huîtres du Bassin de Marennes-Oléron, afin de contribuer à rassurer les consommateurs, en liaison avec l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments (AFSSA).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire  
Compte tenu de l'accomplissement  
des formalités légales  
le 2 septembre 2008

Le Député-Maire,  
Didier QUENTIN